**From:** Duchenne Véronique
**Sent:** Monday 22 September 2025 16:40
**To:** emilie.desmet <Emilie.Desmet@mc.be>; gisele.marliere <gisele.marliere@solidaris.be>; maarten.ruymen <maarten.ruymen@ditovzw.be>; sophie.willekens <sophie.willekens@kvg.be>
**Cc:** Berlanger Marjorie <marjorie.berlanger@minsoc.fed.be>; Dossin Muriel <Muriel.Dossin@minsoc.fed.be>; Havaert Anne <anne.havaert@minsoc.fed.be>; Laureys Benjamin <benjamin.laureys@minsoc.fed.be>; Magritte Olivier <olivier.magritte@minsoc.fed.be>; Parent Eva <Eva.Parent@minsoc.fed.be>; Van De Perre Frederik <Frederik.VanDePerre@minsoc.fed.be>
**Subject:** suivi réunions avec DGHAN
**Importance:** High

Bonjour,

Le 16 septembre et ce 22 septembre , 2 réunions avec la DGHAN . En voici le feed-back sommaire

1. 16.09 -  fonctionnement du secrétariat ( Sophie Lejoly et Julie Clément)
* Réforme loi 87 = : La personne qui devait être recrutée pour le projet de réforme loi 87 n’entrera pas en service ; Jana Noyez ,  junior au  SPF,  prendra en charge jusqu’à la fin 2025 le dossier ; elle sera épaulée par Julie et Sophie ; ensuite, espère pouvoir trouver qqn via une réserve de recrutement le cas échéant  exploitable en dépit du moratoire sur les recrutements. Ont évoqué les chantiers de l’évaluation et du cumul  è VD : il faut consulter le CSNPH dès le début des travaux è une réunion avec les stakeholders se déroulera en 2026 – quatre demi journées
	+ La question de la place d’Oljan : il aidera le CSNPH – lui demander
* Le soutien au secrétariat du CSNPH : pas de budget = pas de remplacement .  le CSNPH peut adressert toutes ses demandes à la DGHAN (comme durant l’été 2025)à - La DGHAN alimentera l’analyse des dossiers dans lesquels elle a une connaissance

La réunion a donc été INUTILE et n’a rien apporté de tangible au secrétariat

Soucis actuels  qui s’ajoutent

* + nombreux avis en attente de publication ( blocage au niveau des relectures nécessaires  chez VDE)
	+ interpeller les différents ministres : 4 rencontres planifiées + CNT
	+ assurer travaux PF ( sollicitations croissantes) , BDF (redynamisation en cours = augmentation travail 2026)
	+ Fin 2025-début 2026 : nouveaux sites
	+ Implication des membres en baisse constante
	+ Avis laissés sans suite : ras le bol des membres qui s’investissent

ACTIONS à réfléchir en Bureau d’octobre

* Nouvel avis d’initiative sur le secrétariat
* Rencontre Beenders demandée en octobre
* En interne , nous continuons de simplifier au max le travail – sur quels autres axes travailler ?
* Autres actions ?
1. 22.09 - Réforme loi 87
	1. La DGHAN voulait préparer la rencontre de la semaine prochaine avec le Cabinet Beenders : méthode de travail, rédaction et gouvernance
	2. VDE : je ne suis pas le CSNPH , ne suis pas sur le terrain et ne connais pas toutes les préoccupations è
		1. il faut une préparation avec le CSNPH et experts dans les assoc
		2. Il ne faut pas une demi-réforme è quel régime pour qui ?
		3. J’ai rappelé en vrac qques constats NON EXHAUSTIFS :
* tendance ininterrompue de personnes qui rentrent dans le système depuis toujours : effets entonnoirs des autres régimes et régimes fourre-tout avec RIS
* cohérence du système : avant 21 ans, après 65 ans …
* loi 87 :  aucun accompagnement – « allocation à vie «
* PSH qui ne pourront pour ainsi dire jamais travailler
* PSH qui le pourront MAIS avec rechutes et carrières incomplètes :
	+ Ne pas pénaliser ni pendant le parcours de formation/  travail è dossier éducation/ emploi
	+ Ne pas pénaliser au moment de la pension è dossier pension
	+ Ne pas pénaliser les aidants proches et familles  è dossier emploi
	+ Assurer vie digne dans et hors travail :
		- surcoûts liés au Handicap ! è dossier  handistreaming
		- ET à un environnement inaccessible è dossier accessibilité (transports surtout)
* Définition et critères « médicaux » ARR et AI : confusion et incompréhension , aussi par rapport autres régimes – assimilation autres régimes : CIF, Belrai ….
* Retour au travail  mais
	+ Loi 87 : Année de référence, cumuls « pour encourager » y compris droits dérivés ( « sac ») , rechutes …
	+ Hors loi 87 IMPORTANTS
		- contradiction entre  réglementations régionales et fédérales,
		- intra fédérales ( INAMI, art 100) – questionne la place dans la sécu / protection sociale : cfr définition PSH UNCRPD
		- accompagnement sur le terrain (tirer enseignement des personnes engagées avec « « qch en plus » , Aussi Diversicom…),
		- aménagements raisonnables : protocole à revoir, primes et aides actuels
* GT à créer avec acteur Fed et régionaux – CIM ? – Accord de Gvt OK !
* Catégories familiales
* Pauvreté et Hauteur des allocations ( Handilab 2012 – Etude Pauvreté Handicap)
	+ Allocations ne peuvent pas tuer l’emploi
	+ Tension entre catégories
	+ Montant minimum AI -ARR ?
* Pauvreté et Non Take up
* Lisibilité du régime, nécessité des demandes …
* Révisions des droits , input des personnes ….
* Avances, dettes et récupération ( CAS)
* Signalements et Recours
* L’enjeu de l’IA notamment pour l’évaluation médicale et  la gestion des dossiers sur **pièces**

**Pas d’invitation du Cabinet à ce stade vers le CSNPH – demande de rencontre adressée à Beenders pour le mois d’octobre . A suivre donc**

Met vriendelijke groet,

Cordialement,

Véronique Duchenne

|  |  |
| --- | --- |
| Afbeelding met Graphics, Lettertype, tekst, grafische vormgeving  Door AI gegenereerde inhoud is mogelijk onjuist. | **Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées**Finance Tower - Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150, 1000 Bruxelles**Nationale Hoge Raad voor Personen met een Handicap**Finance Tower - Kruidtuinlaan 50, bus 150, 1000 Brussel+32 (0)2 509 84 21info@ph.belgium.be <https://ph.belgium.be>*Rien sur nous sans nous - Niets over ons zonder ons* |